

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 22 juin
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, Agnès GIACOMETTI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLEHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Mme Elisabeth PERY, M. Didier PICOT, Mme Marie-Josée GOYA, Danièle DUFAU, Isabelle FAURISSON, Mrs Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET, Isabelle ECHEVERRIA. M. Beñat ELIZONDO

Pouvoirs :

M. Michel LARRETCHE à M. Martin TELLECHEA
M. Francis GAVILAN à M. Léon MARIN
Melle Valérie ANDIAZABAL à Melle Danièle DUFAU

Absent : M. Jean TELLECHEA

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Modification du tableau des effectifs

La Commission Administrative Paritaire de catégorie B organisée par le Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques courant mars 2009 a donné un avis favorable à la nomination d'un rédacteur au grade de rédacteur principal.

Il convient donc à présent de créer le poste budgétaire correspondant afin de pouvoir nommer l'agent concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :
 - Création de poste à temps complet : 1 poste de Rédacteur Principal
 - Suppression de poste : 1 poste de Rédacteur
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de recrutement correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :